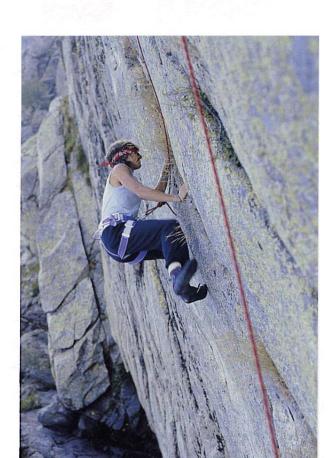
Depuis quelques mois, le mot « insécurité » est presque le plus usité de la langue française, tout du moins de la langue politique ou médiatique. La solution serait l'impunité

zéro, des centres fermés pour mineurs... On nous parle aussi du non respect par les enfants de leurs devoirs! Mais l'enfant a-t-il des devoirs? Et si oui, après une réflexion à conduire de nouveau, lesquels, et vis-à-vis de qui? Les centres de vacances, encadrés par de jeunes adultes volontaires, seraient-ils une des solutions tant recherchées, depuis des mois, pour nos « sauvageons »? Si tel est le cas, ne cherchons plus. Améliorons-les, adaptons-les, développons-les!

Le Cas

Christophe Descamps



O: photos: Alain Genest

G...

n préparant un séjour de centre de vacances avec des 10-15 ans, nous avions souhaité que les jeunes que nous allions accueillir, puissent être acteurs sur le séjour. Acteurs de leur activité et aussi de la vie collective. Bref, un grand mot comme on peut le rencontrer dans de nombreux projets.

Dès l'arrivée des jeunes, un cadre clair a été posé. Il définissait quelques règles et précisait les droits de chacun. Parmi ces droits, celui de pouvoir donner son avis en réunion, de discuter certaines règles ou d'en élaborer.

Lors de ces réunions, qui ont eu lieu pratiquement chaque jour, divers sujets pouvaient être à l'ordre du jour. Ils étaient abordés par un membre de l'équipe ou par l'un des jeunes. Ils pouvaient concerner un point des règles négociables, un problème entre plusieurs jeunes ou l'organisation de la vie collective. C'est ainsi que l'organisation des tâches de notre vie quotidienne a été décidée ensemble. À ce titre, les jeunes étant plus nombreux que nous lors du vote (le consensus n'ayant pu être trouvé), nous (adultes) n'avons eu que peu de poids.

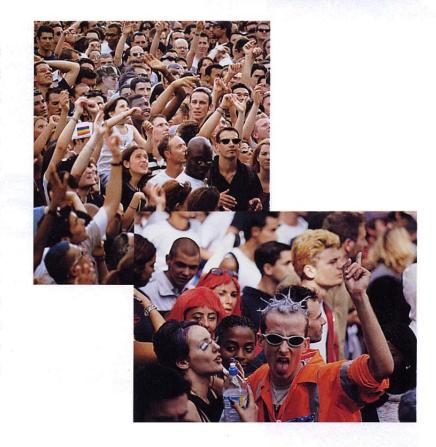
C'est ainsi également, que l'organisation de ces mêmes tâches a été rediscutée et que d'autres organisations ont été revotées quatre ou cinq fois. Ces réunions nous ont également permis de traiter des problèmes dans le groupe et d'essayer de trouver collectivement une solution à ces difficultés. Comme le bruit le matin, le respect de l'autre... ou l'usage des vélos réparés par quelquesuns et très vite recassés par d'autres.

L'autre point fort de notre projet était que nous souhaitions faire confiance aux jeunes. En leur offrant un certain nombre de libertés en échange d'un contrat, en les responsabilisant sur leurs propres actes. Ainsi, tout jeune qui souhaitait se rendre au village sans adulte y était autorisé s'il était accompagné d'au moins un de ses camarades et respectait les règles du groupe sur le centre.

EN GUISE D'ILLUSTRATION

Nous sommes le troisième jour de la colo. Le premier jour, nous avons présenté, en réunion d'enfants le cadre du centre. Nous avons informé les jeunes qu'ils pourraient aller au village sans adulte si leur attitude sur le centre ne nous laissait pas voir de comportement irresponsable.

G..., âgé de 14 ans, me demande l'autorisation d'aller au village avec un autre jeune. Je les y autorise en ayant pris soin de leur donner quelques consignes ainsi qu'une carte téléphonique et le numéro du centre pour qu'ils appellent en cas de problème. Ma réponse étonne G... Il ne pensait pas que je lui accorderais cette sortie. Il n'est rien arrivé. Ils sont rentrés avant l'heure imposée et je n'ai pas eu d'échos de problèmes survenus durant cette sortie. Pendant tout le séjour, G... s'est très bien comporté. Il n'a jamais posé de problèmes à l'équipe ou à l'extérieur. Quand il avait quelque chose à dire, au groupe ou sur l'organisation, il l'exprimait en réunion. À la fin du séjour, G... nous a confié : « J'ai compris des choses sur cette colo. »



Les enfants ont-ils encore le droit aujourd'hui d'être

considérés comme

des êtres

en construction? Le débat de savoir si nous sommes des petits hommes ou des petits d'hommes va-t-il se rouvrir au MN siècle? Pour la petite histoire, j'ai eu par téléphone l'assistante maternelle de G... quelques jours avant la fin du séjour. Elle m'apprenait alors que G... devait passer devant le juge pour enfant à son retour et que son éducateur lui interdisait de le laissait seul dans la rue. En bref, G... était considéré comme un vrai petit délinquant dans sa ville et le livrer sans surveillance était immanquablement suivi de délits.

Pourquoi, G... n'a-t-il pas eu ce comportement de « délinquant » sur la colo, alors qu'on lui laissait une grande liberté ? Serait-ce parce que nous lui avons fait confiance ? Doit—on tout connaître des enfants que l'on reçoit ? Que ce serait-il passé si j'avais appris plus tôt son histoire ? Lui aurais-je accordé cette liberté et l'aurais-je considéré comme les autres ? La personne a-t-elle le droit de se transformer au cours de sa vie ? Voici peut être quelques questions à se poser, avant l'accueil, dans nos CVL ou ailleurs et réfléchir au sens que l'on souhaite donner à notre action !